



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

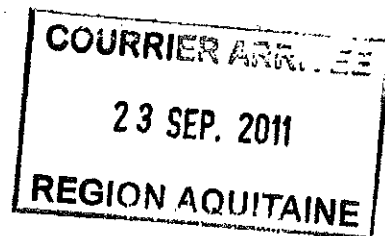
Bordeaux, 21 SEP. 2011

Affaire suivie par Lydie LAURENT
Chargée de mission
☎ 05.56.90.65.65 - ☎ 05 56 90 65 00
✉ lydie.laurent@aquitaine.pref.gouv.fr

COURRIER ARRIVÉE

23 SEP. 2011

Secrétariat du Président



16048

Monsieur le Président,

Suite à votre délibération du 25 décembre 2010 au sujet de la création d'un parc naturel régional du Médoc, j'ai saisi le Conseil national de la projection de la nature (CNPN) et la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) pour avis d'opportunité sur ce projet.

Ces deux instances ont rendu un avis favorable en date des 25 mai et 4 juillet 2011 assorti de recommandations concernant les limites du territoire du futur parc ainsi que sur le projet fondateur.

Je vous transmets ces avis afin qu'ils puissent être pris en compte dans la réflexion menée avec l'ensemble des partenaires.

J'ai bien noté la concertation prévue avec les élus du territoire le 30 septembre prochain, à laquelle les services de l'État ne manqueront pas de participer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs
très cordiaux.

Le Préfet de région,

Patrick STEFANINI

Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil régional d'Aquitaine
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature.

La Défense, le

Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction des espaces naturels
Bureau de l'intégration de la biodiversité dans les territoires

La directrice de l'eau et de la biodiversité

à

Nos réf. : 217

Vos réf. :

Affaire suivie par : Michèle Ruze
michele.ruze@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 30 31 – Fax : 01 40 81 82 55

Monsieur le Préfet de la région Aquitaine



Vu par → M. Dardou → L. Lament
pour info au CRA
et info BREAL

Objet : Avis d'opportunité sur le projet de parc naturel régional du Médoc
PJ : avis du CNPN du 4 juillet 2011 et avis de la FPNRF du 25 mai 2011

Par courrier en date du 21 janvier 2011, vous m'avez transmis la délibération du conseil régional d'Aquitaine du 25 décembre 2010, laquelle prescrit l'élaboration de la charte du futur parc naturel régional du Médoc et sollicite un avis d'opportunité pour l'éclairer dans la délimitation du périmètre d'étude.

Ainsi que le prévoient les dispositions du paragraphe 3.2 de la circulaire du 15 juillet 2008 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) ont été saisis pour avis d'opportunité sur ce projet. Ces deux instances ont rendu un avis favorable en date des 25 mai et 4 juillet 2011 assorti de recommandations qui portent sur les limites du territoire du futur parc ainsi que sur le projet fondateur.

Je vous demande de bien vouloir communiquer ces éléments à la région Aquitaine, en l'invitant à prendre en compte l'ensemble de ces remarques dans le cadre de la réflexion.

Sous-directeur des espaces naturels

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Équipement et clients
Prévention des risques - Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

**CONSEIL NATIONAL DE LA
PROTECTION DE LA
NATURE**

**DIRECTION DE L'EAU ET DE LA
BIODIVERSITE**

**COMMISSION PARCS
NATURELS REGIONAUX ET
CHARTES DE PARCS
NATIONAUX**

N° 20110704-02

Séance du 4 juillet 2011

Avis motivé délivré à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement préalablement du projet de parc naturel régional du Médoc

Annexe : liste des membres de la commission présents lors de la séance

**Président de séance : M. Bernard Delay
Rapporteur : M. Serge Urbano**

Représentant du Préfet de région Aquitaine : Mme Martine Gardner, sous-préfète de Lesparre-Médoc et Mme Sophie Audouard, DREAL Aquitaine.

Délégation des porteurs du projet :

Mme Pascal Got, députée du Médoc
M. Michel Daverat, conseiller régional d'Aquitaine
Jean-Jacques Corsan, conseiller régional d'Aquitaine
Mme Martien Noverraz, directrice du pays Médoc
Mme Marie-Agnès Dupouey, directrice « tourisme et patrimoine naturel » à la région Aquitaine
Mme Hélène Durand, chargée de mission pour le projet Médoc à la région Aquitaine
Mme Anne Guchan, chargée de mission à la région Aquitaine

La commission est saisie du dossier du projet de parc naturel régional du Médoc au stade de l'avis d'opportunité.

La commission entend le rapporteur et les représentantes du préfet de région. Ces dernières précisent que le préfet de région a demandé le présent avis d'opportunité eut égard à la taille importante et à la diversité des territoires recouverts par le périmètre d'étude proposé, et soulignent l'importance de la préservation de l'unité culturelle du territoire.

Après avoir entendu la délégation des porteurs de projet, la commission fait part des observations suivantes.

Concertation amont avec les acteurs du territoire

Il est impérativement nécessaire d'entreprendre une démarche pédagogique auprès de l'ensemble des acteurs du territoire du Médoc afin qu'ils prennent la mesure des enjeux, des responsabilités et implications qu'induit la création d'un parc naturel régional.

Ainsi informés, les collectivités et leurs groupements doivent – afin de pouvoir remplir les missions d'un parc naturel régional définies à l'article R. 333-1 du code de l'environnement – s'engager à la construction d'un projet de territoire fondé sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et des paysages. L'ensemble des acteurs socio-économiques, notamment agricoles, forestiers et associatifs, devra être associé à la construction de ce projet de territoire.

Une large concertation devra notamment être conduite afin de clarifier l'articulation du projet de parc naturel régional Médoc avec celui de parc naturel marin « Estuaire de la Gironde et les Perthuis-Charentais » sur les enjeux écologiques majeurs (estran, zone humide, bassins versants ...) et locaux (phare de Cordouan, estran du sud « Verdon » îles de l'estuaire...).

Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude actuellement proposé présentant une très grande superficie et diversité écologique et patrimoniale du Nord au Sud et d'Est en Ouest, il convient de s'assurer de la cohérence et de la qualité des territoires qui constitueront le futur Parc. La partie nord du territoire, qui conjugue des enjeux patrimoniaux et socio-économiques importants, est clairement identifiée comme particulièrement propice pour être classée parc naturel régional.

Une réflexion doit être menée sur les communes littorales et estuariennes afin de définir :

1. Quelle stratégie adopter pour les communes ou parties de communes très anthropisées ou soumises à l'érosion du trait de côte, doivent-elles être exclues du périmètre du futur Parc ou intégrées à celui-ci sous réserve de mise en œuvre d'une forte démarche de requalification ou de réaménagement du territoire ?
2. Quelle articulation mettre en place avec le GIP littoral.

Les trois communes de la communauté urbaine de Bordeaux (Eysines, Blanquefort et Parempuyre) sont à exclure du périmètre d'étude pour des raisons de cohérence territoriale, mais peuvent avoir le statut de villes portes ou de communes associées.

Construction du projet de territoire

Le projet de Parc devra être construit à partir de l'armature naturelle constituée par les « cœurs » de nature et permettre de développer une stratégie dynamique et innovante de conservation du patrimoine naturel s'appuyant notamment sur :

1. la trame verte et bleue, notamment via la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique, et l'expérimentation locale de la "trame ailée migratoire" ;
2. une déclinaison de la stratégie de création des aires protégées adaptée aux enjeux nationaux, régionaux et locaux du territoire (zones humide, lagunes, landes ...)
3. la recherche d'une gestion, notamment sylvicole, conciliant l'activité économique et la protection de la biodiversité
4. la préservation et la qualité de la ressource en eau, surface et nappe.

1

Le volet « aménagement du territoire » de la charte nécessitera une attention toute particulière afin de :

1. maîtriser la consommation de l'espace par l'urbanisation.
2. assurer la qualité architecturale des aménagements et constructions.
3. veiller à l'intégration paysagère et écologique des voies de circulation routière et à la planification adaptée des nouvelles ,
4. préserver la fonctionnalité et la richesse biologique du territoire

Conclusion

La commission émet un **avis favorable** sur l'opportunité de créer un parc naturel régional sur le territoire d'étude dit « Médoc ».

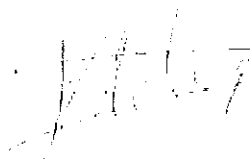
La commission émet toutefois des réserves sur la définition du périmètre d'étude résultant de la délibération de l'assemblée régionale d'Aquitaine et demande expressément que les observations formulées ci-dessus soient prises en considération afin d'affiner le périmètre d'étude et d'en garantir la cohérence.

L'avis favorable pour la poursuite du projet est adopté dans les conditions suivantes :

14 voix pour
1 abstention

Le président de la commission
« parcs naturels régionaux et chartes de parcs nationaux »
du Conseil national de la protection de la nature

Bernard Delay



ANNEXE

Liste des membres de la commission chargée des parcs naturels régionaux et des chartes des parcs nationaux du Conseil national de la protection de la nature présents lors du vote en séance du 4 juillet 2011 relative à l'examen du projet de charte du projet de parc naturel régional du Médoc

Mme Stéphanie Antoine	Direction de l'eau et de la biodiversité
Mme Elysa Beth Ballu	Ministère chargé de la culture
M. Loïc Bidault	LPO
M. Guillaume Cloye	APCA
M. Jacques Comelst-Tirman	MNI IN
M. Bernard Delay	Personnalité scientifique
M. David Duboaf	Ministère de l'intérieur
M. Dominique Gamon	ONCFS
M. Jean-François Gosselin	SPN (Gard)
Mme Maryse Ivanoff	Ministère chargé de l'agriculture
M. Jean-Claude Malausa	INRA
Mme Marine Musson	CELRL
M. Gilles Naudet	FNE
M. François Veron	CEMAGREF
M. Jean Untermaier	SNPN
M. Serge Urbano	FNE (comité permanent du CNPN)



Projet de Parc du Médoc Avis d'opportunité

Bureau du 25 mai 2011

La Fédération exprime un avis d'opportunité favorable concernant le projet de Parc du Médoc assorti des observations suivantes :

- Nécessité d'affirmer la volonté des élus locaux de s'engager dans le processus de création d'un Parc naturel régional
- Interrogation concernant l'intégration possible de 3 communes du sud ouest du périmètre : Lège Cap Ferret, Arès et Andernos lès Bains.
- Très vive réticence sur l'intégration totale dans le périmètre des 3 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux (Éysines, Blanquefort et Parempuyre), pour des raisons de cohérence territoriale. La recherche de modes de coopération avec la CUB pourrait permettre d'approfondir le statut de ces 3 communes ; intégration partielle, communes associées, agglomération porte...

Adopté à l'unanimité

